



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT A LA LABELISATION DES ECOLES GENERATION 2024



USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

Introduction	3
Les mots de la présidente de l'USEP, Véronique MOREIRA	3
Les mots du président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Tony ESTANGUET	3
Les mots du Délégué ministériel pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, Thierry TERRET4	3
Descriptif	5
Le label Génération 2024	5
Les Cités Educatives	6
Terre de Jeux 2024	6
La carte passerelle	6
Le lien entre les différents labels	7
Argumentaire – Entrer dans la labélisation Génération 2024	8
Exemples d'actions	16
Implication possible de l'USEP	16
Les ressources partagées des comités USEP	17
la plateforme Génération 2024	17
Annexe	18
Conventions	18
CRUSEP – CROS – UNSS – Rectorats	18
Association sportive USEP – Club	29
Listes des référents Génération 2024	31
Après des recteurs	31
Après des directeurs régionaux Jeunesse, sport et cohésion sociale et DRAJES	32
Remerciements	33

INTRODUCTION

LES MOTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'USEP, VERONIQUE MOREIRA

Parce que nous sommes convaincus qu'une école avec une AS USEP est une école Génération 2024 qui va s'inscrire dans la durée donc dans l'héritage, l'USEP contribue activement au déploiement du label Génération 2024.

Le projet USEP sportif et associatif fédère l'école autour d'activités physiques, sportives et citoyennes, articulant EPS, sport scolaire et passerelles avec les clubs sportifs qui l'entourent.

Ainsi, il est une évidence que le cahier des charges du label Génération 2024 mentionne que l'école doit disposer d'une AS USEP.

Pour répondre à cet enjeu majeur, l'USEP mobilise l'ensemble des écoles disposant d'une AS USEP qui sont invitées à se labéliser et s'engage dans la conquête de nouvelles écoles qui reçoivent la double proposition : celle de créer une AS USEP et celle de recourir à la labélisation.

Pour vous accompagner dans cette démarche, ce guide regroupe un argumentaire politique et opérationnel. Il a été conçu comme une boîte à outils s'adaptant aux différents contextes locaux.

C'est par la mise en relation de tous les acteurs au service des écoles Génération 2024 que nous parviendrons, ensemble, à ancrer durablement la pratique sportive des enfants à l'école primaire.

LES MOTS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024, TONY ESTANGUET

Rejoindre le label « Génération 2024 », c'est s'engager à faire bouger les jeunes, à leur faire découvrir les sports olympiques et paralympiques, à les sensibiliser à ses valeurs, à former des citoyens sportifs et à rapprocher le monde scolaire et le mouvement sportif.

C'est le rôle que joue l'USEP au quotidien via les actions mises en place, notamment en accompagnant les enseignants et en créant des ponts entre les écoles et les clubs sportifs.

Aujourd'hui, près de 3.000 écoles sont labélisées Génération 2024. Partout en France, elles contribuent au bien-être des élèves en les incitant à pratiquer quotidiennement plus de sport, à l'école au travers de l'EPS et du sport scolaire, mais également en dehors de l'école, grâce aux liens tissés avec les clubs sportifs.

D'ici 2024, nous avons trois ans pour faire sans cesse grandir cette communauté et c'est ensemble que nous parviendrons à engager le plus grand nombre dans l'aventure olympique et paralympique. C'est grâce à l'action et l'engagement des acteurs de l'USEP, ainsi qu'à la richesse des éléments proposés dans ce document, que nous parviendrons à mobiliser toutes les écoles dans le dispositif Génération 2024.

Merci à l'USEP et merci à tous ceux qui se mobilisent pour développer l'activité physique des jeunes !

LES MOTS DU DELEGUE MINISTERIEL POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES, THIERRY TERRET

Le guide proposé ici par l'USEP souligne l'intérêt d'une meilleure articulation des différents labels et dispositifs qui, aujourd'hui, soutiennent les actions des uns et des autres pour construire l'héritage éducatif des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 au profit des enfants. Il rappelle aussi combien l'USEP est précisément au carrefour de ces initiatives et à quelles conditions ses associations peuvent localement les optimiser.

Ce faisant, le guide devient un outil de communication, à consommer sans modération ! Il s'agit tout à la fois d'accompagner les AS dans leur projet en intégrant les problématiques d'héritage, et de convaincre les écoles qui ne disposent pas encore d'AS de profiter de la dynamique olympique pour franchir le pas.

Car au-delà de 2024, le projet éducatif et sportif des écoles publiques passera d'abord par la force de leur réseau associatif.

DESRIPTIF

LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Initié par les ministères de l'Éducation nationale et des Sports, cet appel à projets pluriannuel en lien avec Paris 2024 lancé auprès des écoles, collèges et lycées et Etablissement de l'enseignement supérieur vise à développer la pratique sportive à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pour obtenir ce label, les écoles publiques doivent disposer d'une association Usep.

Le dispositif de labélisation Génération 2024 veut renforcer les passerelles entre l'École et le mouvement sportif. Il vise l'objectif de 20% des écoles primaires. Il est piloté par le recteur d'académie Thierry Terret, délégué ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 en lien avec le Comité d'Organisation des Jeux de Paris 2024.

Localement, le dispositif est copiloté par les recteurs et les délégations régionales académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES), qui s'appuient respectivement sur un référent académique et un référent régional Génération 2024.

Le cahier des charges de ce dispositif prévoit que toute école publique labélisée Génération 2024 doit disposer d'une association Usep, en la créant si besoin. « Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et s'appuyer sur l'association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL)», est-il précisé.

Les responsables départementaux de l'Usep sont donc invités à rencontrer le référent de leur académie et à se rapprocher de chaque école labélisée pour y créer et faire vivre une association.

Au regard des critères de labélisation, l'Usep peut aussi apporter son aide pour :

-  Dynamiser le projet d'école (lien entre le sport scolaire et les autres domaines d'enseignement) ;
-  Favoriser les pratiques inclusives (avec la mallette sport scolaire et handicap) ;
-  Développer la vie associative (en impliquant les enfants) ;
-  Développer la vie sportive (participation aux rencontres et aux opérations nationales, prêt de matériel).

L'Usep peut également aider l'école labélisée à :

-  Développer la culture olympique et paralympique (avec le débat associatif) ;
-  Échanger avec d'autres écoles ;
-  Favoriser la continuité du sport scolaire (rencontres sportives avec les collèges) ;
-  Établir une passerelle vers les clubs
-  Assurer la continuité éducative avec le périscolaire ;
-  Faire rencontrer aux élèves des sportifs de haut niveau (comme les parrains et marraines de l'Usep) ;
-  Former les acteurs du label (enseignants, parents, éducateurs...).
-  Accompagner l'activité physique quotidienne à l'école

LES CITES EDUCATIVES

Les Cités éducatives sont un dispositif expérimental lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ces « cités » réunissent tous les acteurs éducatifs (écoles, collèges, collectivités territoriales, clubs sportifs et autres associations) de quartiers en difficulté pour qu'ils travaillent davantage en synergie.

C'est une opportunité pour l'USEP de développer la création d'Associations USEP, de mettre en place des actions de promotion de la pratique sportive, notamment le Savoir Rouler à Vélo, les 30 minutes d'activité physiques quotidienne, Unis'Vers USEP 2024, de favoriser les actions partenariales avec les comités sportifs tout en bénéficiant d'un soutien financier.

L'Usep co-anime avec l'Ufolep le groupe pilote sur la thématique sport, qui à ce jour concerne une vingtaine de Cités éducatives.

TERRE DE JEUX 2024

C'est aussi un label, décerné cette fois par Paris 2024 (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024), aux collectivités territoriales et acteurs du mouvement sportif souhaitant participer à la dynamique olympique et paralympique.

Le label s'articule autour de trois grands objectifs : la célébration des jeux en adoptant une approche durable lors des événements ouverts à tous, la construction de l'héritage en favorisant la découverte du sport lors des temps forts et l'engagement de tous pour animer et agrandir la communauté Paris 2024.

Au travers des associations d'école, l'Usep est capable d'impulser des actions sportives autour des Jeux Olympiques et Paralympiques et à travers l'accompagnement des écoles labélisées Génération 2024. Le développement du sport scolaire, notamment hors-temps scolaire, mettrons en valeurs les initiatives entre les collectivités, les élus territoriaux et l'USEP.

LA CARTE PASSERELLE

En lien avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), tous les licenciés Usep de CM1-CM2 bénéficient du dispositif de la carte passerelle, leur offrant la possibilité de tester gratuitement, à raison de 3 séances, une activité sportive dans un club fédéré. Le dispositif est valable tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire. A la rentrée 2021, il est élargi aux élèves de 6^{ème} licenciés à l'UNSS.

L'USEP remplit ici sa mission d'interface entre l'école et le club. Les enseignants contribuent ainsi activement au choix éclairé d'une pratique sportive en sollicitant notamment les enfants les plus éloignés du sport, en impliquant les familles à ce dispositif.

LE LIEN ENTRE LES DIFFERENTS LABELS



Les cités éducatives sont des territoires qui s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur. Les grands objectifs sont :

1. Conforter le rôle de l'école dont l'amélioration du bien-être de tous, élèves et personnels.
2. Promouvoir la continuité éducative dont le développement de la pratique sportive.
3. Ouvrir le champs des possibles dont la promotion de l'ouverture culturelle et citoyenne.

Terre de jeux 2024 est un label destiné à toutes les collectivités territoriales ainsi qu'au mouvement sportif dont l'USEP. Les actions s'articulent autour de trois objectifs :

1. Faire vivre les émotions du sport et des Jeux dont les trois temps fort de l'année.
2. Mettre plus de sport dans le quotidien des écoles grâce aux associations USEP d'école.
3. Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 comme la mise en lumière de l'engagement des bénévoles.

La labélisation Génération 2024 a pour objectif de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants en :

1. Développant des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
2. Participant aux événements promotionnels Olympiques et Paralympiques.
3. Adapter les parcours des sportifs de haut-niveau.
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

ARGUMENTAIRE – ENTRER DANS LA LABELISATION GENERATION 2024

«Il s'agit de développer la continuité éducative dans les différents temps du jeune [...] La labélisation Génération 2024 peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen et du parcours avenir [...] Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et s'appuyer sur l'association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL)»



LE LABEL GENERATION 2024, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficiaire de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label Génération 2024 est un des piliers du programme d'éducation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : [Génération 2024](#)

QUI PEUT ETRE LABELISE ?

Tout établissement scolaire du territoire national.

POURQUOI ENTREPRENDRE UNE DEMARCHE DE LABELISATION ?

Pour plus d'EPS et de sport scolaire, pour fédérer une équipe autour de l'olympisme, du paralympisme et de leurs valeurs à travers un projet pluridisciplinaire.

Promouvoir la vie associative en créant des liens avec les clubs du territoire concerné afin d'enrichir la pratique des élèves pour s'inscrire dans la dynamique des Jeux et leur faire vivre l'aventure olympique et paralympique.

COMMENT DEVENIR ECOLE LABELISEE GENERATION 2024 ?

Candidature à la labélisation Génération 2024, uniquement sous forme numérique via la plateforme [démarches-simplifiées](#).

QUAND REMPLIR SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Plusieurs campagnes de labélisation par an, dates butoirs définies par l'Education nationale.

Contribuer à l'héritage de Paris 2024 en ancrant durablement la pratique sportive, c'est laisser en héritage une AS USEP qui poursuivra la dynamique bien après 2024.

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS sur le label Génération 2024 ?

ON VOUS REPOND !*

1. Pourquoi s'inscrire dans la dynamique Paris 2024 ?

Qu'est-ce que j'y gagne ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Pour permettre d'être connus et reconnus en tant que fédération sportive scolaire impliquée et incontournable dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. - Intégrer l'USEP comme acteur dans les projets sportifs territoriaux de développement du sport. - Dynamiser la création d'association comme levier de développement de l'USEP. - L'opportunités d'affilier de nouvelles associations. - Obtenir des moyens humains par l'intermédiaire de la note annexe à la convention. - Obtenir un kit physique de valorisation du label et un kit de communication numérique offerts par Paris 2024.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Pour mener un projet fédérateur autour de l'activité physique et sportive. - Pour s'afficher comme « école promotrice de santé ». - Pour formaliser la rédaction du projet d'école autour de l'activité physique et sportive. - Pour la mise en place des parcours santé, citoyens et artistiques. - Pour entrer dans un projet sportif territorial cohérent. - Pour bénéficier de partenaires privilégiés. - Utiliser des installations sportives spécifiques.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Pour répondre au cahier des charges du label Terre de jeux. - Pour rendre visible le label Terre de Jeux. - Pour travailler la complémentarité avec le label « ville active & sportive ». - Développer la pratique sportive dans le cadre des Cités Educatives. - Optimiser les équipements sportifs et leurs utilisations. - Faire vivre un moment privilégié à ses concitoyens. - Construire un parcours sportif pour chaque enfant en lien avec tous ses temps de vie (continuité éducative).

* Ces réponses sont apportées à trois voix : l'USEP, le MENJS et Paris 20224



2. Si ma ville est « Terre de Jeux 2024 » est-ce pertinent de me labéliser Génération 2024 ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Le label « Terre de Jeux » peut fédérer les territoires. - Intégrer les projets sportifs territoriaux. - Vivre les événements sportifs locaux. - Faire vivre les conventions nationales en facilitant l'accès au spectacle sportif. - Se rapprocher des CDOS pour assister à la préparation des athlètes dans les centres de préparation des jeux.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Les commandes ministérielles prévoient la labélisation des écoles Générations 2024 dans le cadre des cités éducatives. - Pour entrer dans un projet sportif territorial cohérent. - Finaliser les cycles par une appropriation de la culture sportive locale et les manifestations sportives.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la labélisation en accompagnant les projets Générations 2024 des établissements scolaires. - Rendre lisible, visible par des actions de communications l'ensemble des projets du territoire. - Communiquer auprès des familles sur les projets structurants. - Permettre aux élèves d'accéder à un projet d'éducation par le sport cohérent et à une culture sportive territoriale. - Faciliter l'accès aux centres de préparation des jeux 2024.

3. L'affiliation à l'USEP est-elle obligatoire ?

« Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter les horaires d'EPS prévus dans les programmes et s'appuyer sur l'association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) » Cahier des charges, Génération 2024

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Chaque comité départemental est libre de l'organisation de sa politique d'affiliation. - L'éducation nationale, avec l'accord de l'USEP a décidé d'accorder de la souplesse aux écoles qui souhaitent s'engager dans la labélisation alors qu'elles n'ont pas d'association USEP : un délai raisonnable de 6 mois est préconisé pour se mettre en conformité avec le cahier des charges national.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans l'Héritage 2024, c'est non seulement augmenter le temps de pratique des enfants mais aussi former les citoyens de demain. L'AS USEP est un premier espace de pratique de la vie associative, d'implication des enfants dans tous les rôles sociaux.

- Une reconnaissance de l'AS USEP d'école, un espace ouvert aux parents autour et dans l'école ... mais qui n'est pas l'école !

En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)

- Elle est obligatoire, les municipalités peuvent accompagner financièrement cette affiliation à l'USEP.
- Favoriser la labélisation des écoles Génération 2024 dans le cadre des Cités Educatives.
- Promouvoir la carte passerelle.
- Permettre aux associations sportives locales d'accompagner financièrement la prise de licence à l'USEP.

4. Toute l'équipe de l'école n'est pas partante, il y des enseignants qui ne souhaitent pas s'engager. Que faire ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)

- S'adresser en premier lieu aux enseignants volontaires.
- Il n'y a pas d'obligation, un enseignant seul peut porter un projet sportif dans son école.
- Proposer la mise en œuvre d'un cycle avec prêt de matériel.

En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)

- Présenter l'aspect pluridisciplinaire du projet où chacun peut prendre sa place.
- Intégrer une annexe au projet d'école (intervenants et moyens alloués).
- Les propositions de rencontres USEP aident à la programmation de l'EPS, sont accompagnées de ressources pédagogiques, parfois de mise à disposition de matériel.
- Répondre au développement du sport scolaire.

En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)

- Intégrer les financements des partenariats pour faire vivre le projet sportif des écoles.
- Limiter ou optimiser l'achat de matériel en tenant compte des ressources de l'USEP et des clubs partenaires.
- Redorer l'image de la commune.

5. Cela nous intéresse mais nous ne savons pas bien quels types d'actions développer ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)

L'USEP est un porteur de projets.

Les écoles pourront s'appuyer sur les événement nationaux tels que :

- Journée Nationale du Sport Scolaire
- [Semaine Olympique et Paralympique](#)
- Journée Olympique du 23 juin

Les opérations nationales USEP :

- A l'USEP, la maternelle entre en JEU !
- A l'USEP, l'Athlé ça se VIE !
- P'tit Tour USEP
- Mond@I-USEP
- Les P'tits reporters

D'autres actions :

- La journée de la laïcité
- Le film « La Couleur de la Victoire »
- [30 minutes d'activité physique quotidienne.](#)

En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)

- S'intégrer dans les calendriers USEP départementaux, régionaux et nationaux, peut être un support, une aide à la programmation.
- Challenges internes, défis récréés.
- Possibilités offertes via les différents programmes de Paris 2024 : Olympiade culturelle, Relais de la flamme, Mascotte, etc.
- Développer les 30 min d'activités physiques quotidiennes.

En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)

- L'USEP favorise la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant.
- Mettre à disposition des éducateurs sportifs de club pour des cycles d'apprentissage en éducation physique et sportive et les rencontres sportives associatives ([lien vers le statut des ETAPS](#)).
- Faire des dotations de matériel pour la pratique de l'EPS.
- Mettre à disposition les installations sportives de la commune pour une pratique régulière, des événements festifs.
- Une enveloppe budgétaire municipale pour permettre le départ des enfants en voyage scolaire en lien avec des projets olympiques et paralympiques et la pratique d'activités de pleine nature.
- Proposer des séjours linguistiques culturels et sportifs autour de l'Olympisme et du Paralympisme (musée du Sport à Nice, visite du Musée Olympique à Lausanne, Village Olympique, etc.).
- Développer les activités physiques sur le temps périscolaire.

6. La « carte passerelle », qu'est-ce que c'est ? Est-ce que cela peut nous aider pour la labélisation ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)

- Moyen de renforcer la place de l'USEP en tant que fédération sportive scolaire véritable interface entre le monde scolaire et le monde sportif.
- Valoriser la prise de licence USEP.



En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en synergie avec l'USEP pour identifier les intervenants extérieurs. - Accompagner les projets pédagogiques des actions mises en place sur le terrain. - Créer le lien entre l'EPS et le sport fédéral, par l'intermédiaire du sport scolaire.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Opportunité de mobiliser les réseaux associatifs sportifs des villes pour accueillir le plus grand nombre d'enfants éloignés de la pratique sportive. - Faciliter le développement des associations sportives locales.

7. Peut-on obtenir du matériel pour mettre en place des activités spécifiques ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser le matériel disponible des délégations. - Permettre la mutualisation du matériel. - Penser la délocalisation du matériel dans le département. - Participer aux opérations et actions partenariales pour recevoir des dotations (A l'USEP, la maternelle entre en jeux, l'Athlé ça se vie, foot à l'école, basket à l'école, etc.). - Financement de Paris 2024 et de l'ANS d'un kit sportif pour les écoles inscrites au dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne (lien vers l'appel à manifestation d'intérêt)
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
<ul style="list-style-type: none"> - Consacrer un budget spécifique au matériel d'EPS tous les ans dans les écoles. - Toute association sportive peut faire une demande de subvention municipale. - Mutualiser le matériel. - Participer aux actions partenariales pour recevoir des dotations (Foot à l'école, Basket à l'école, etc.).
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de matériel en direction des écoles par les clubs. - Accompagner l'achat de matériel. - Limiter ou optimiser l'achat de matériel en tenant compte des ressources de l'USEP et des clubs partenaires.

8. Peut-on signer une convention entre notre association USEP d'école, un club et la municipalité et l'éducation nationale ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a que l'AS USEP qui peut signer une convention avec les municipalités et les clubs (personnalité juridique). - L'école ne peut pas signer de convention.

En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
- Un inspecteur d'éducation nationale peut signer une convention par délégation du DASEN.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
- Conventionner la mise à disposition de matériels, d'installations et d'intervenants éventuels pour l'organisation de rencontres de fin de cycles dans le cadre du sport scolaire.

9. Je ne connais pas de sportif de haut niveau, comment entrer en contact avec eux ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
- Le réseau USEP peut vous aider à rencontrer un athlète, un club en lien avec votre projet sportif : les parrainages et les marrainages. - Se mettre en lien avec les CDOS et CROS.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
- Emettre le souhait lors de l'inscription à la Semaine Olympique et Paralympique. - Une fois le lien effectué, c'est participer à la préparation de l'accueil de l'athlète (questionnaire écrit, recherche sur internet, etc.). - Activer le réseau fédéral.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
- Travailler le lien avec les clubs sportifs locaux, régionaux. - Il n'est pas nécessaire d'avoir un athlète forcément qualifié aux JO.

10. Peut-on participer à des formations ?

En tant que réseau USEP (comités départementaux, délégués et élus)
- Chaque comité USEP est libre d'organiser des formations (temps-scolaire et/ou Hors-temps scolaire) en direction des enseignants et des partenaires. - Coordonner les forces au niveau régional. - Construire en tenant compte des compétences de tous les partenaires.
En tant qu'Éducation nationale (écoles, équipes de circonscriptions)
- S'appuyer sur le réseau des formateurs USEP pour des projets spécifiques en lien avec les dispositifs ministériels (SRAV, Aisance Aquatique, 30min APQ). - Co-construire des formations.
En tant que municipalités (services des Sports, de l'Éducation et de la Jeunesse et les clubs)
- L'USEP est un organisme de formation et peut donc former les éducateurs territoriaux. - Former des élus municipaux à la vie associative et sportive. - Accueillir un volontaire en Service Civique sur une mission « Génération 2024 »

EXEMPLES D' ACTIONS

IMPLICATION POSSIBLE DE L'USEP

OBJECTIFS	ACTIONS	OUTILS
Créer une AS USEP dans une école	Aide pour simplifier les démarches administratives	Guide de l' association Flyer parents
Dynamiser le Projet d' école	Faire des liens entre l' USEP et d' autres domaines d' enseignement	Fiche « Projet d' école et Parcours éducatif de santé Malette sport scolaire et handicap
Développer les pratiques inclusives	Adaptations des activités physiques et sportives à chaque enfants quels que soient ses singularités	Malette sport scolaire et handicap
Développer la vie associative	Impliquer l' enfant en tant qu' acteur de l' association	Débat associatif De l' enfant « acteur » à l' enfant « auteur » Guide de la RSA
Développer la vie sportive	Participer aux rencontres USEP, Opérations nationales , Prêt de matériel	Calendrier départemental Ressources pédagogiques
Développer la culture olympique et paralympique	Participer à Unis' Vers USEP 2024	La fiche débat olympisme et paralympisme
Echanger avec d' autres écoles	Participer à Mondi@I-USEP en partenariat avec l' UNESCO	Utilisation du numérique
Assurer une passerelle « de l' école au club »	Convention avec les clubs pour séances de découvertes	Carte passerelle
Assurer une continuité éducative avec le périscolaire	Plan mercredi, Vacances apprenantes, écoles des sports	Ateliers olympiques
Rencontrer des sportifs de haut-niveau	S' appuyer sur les Mairaines et les Parrains USEP	Fiche d' identité des sportifs
Participer aux grands événements sportifs	Participation aux actions USEP (Usep' Athlon, Foot à l' école, Voile virtuelle, Class' Tennis, USEP-Golf, Handballons-nous...)	Journées des ambassadeurs
Organiser un voyage scolaire	Classe USEP, Classe olympique	Accompagnement pédagogique et logistique
Former les acteurs du label (enseignants, parents, éducateurs, etc.)	Accès aux formations USEP départementales, régionales, en partenariat ou non avec une fédération	Formation triathlon, Basket

LES RESSOURCES PARTAGÉES DES COMITES USEP

-  [Mémo sur le parrainage des écoles labélisées de l'USEP Réunion \(974\)](#)
-  [Argumentaire G2024 de l'USEP de l'Ain \(01\)](#)
-  [L'appel à projet du Comité Régional USEP Normandie : *Partageons ensemble la passion des jeux*](#)
-  [Le guide à la labélisation de l'USEP des Yvelines \(78\)](#)
-  [Le forum Génération 2024 de l'USEP de la Somme \(80\)](#)
-  [Ressources de l'USEP Val-de-Marne \(94\)](#)
-  [La semaine olympique et paralympique de l'USEP Haute-Garonne \(31\)](#)

LES JOURNÉES OLYMPIQUES DES COMITES DEPARTEMENTAUX USEP :

-  [Cantal \(15\)](#)
-  [Drôme \(26\)](#)
-  [Lot-et-Garonne \(47\)](#)
-  [Nord \(59\)](#)
-  [Oise \(60\)](#)
-  [Pyrénées-Atlantiques \(64\)](#)
-  [Haute-Saône \(71\)](#)
-  [Sarthe \(72\)](#)
-  [Yvelines \(78\)](#)
-  [Deux-Sèvres \(79\)](#)
-  [Seine-Saint-Denis \(93\)](#)

LES JOURNÉES OLYMPIQUES DES COMITES REGIONAUX USEP

-  [Bretagne](#)
-  [Normandie](#)

LA PLATEFORME GÉNÉRATION 2024

La [plateforme Génération 2024](#) vient en complément et/ou en soutien des actions de l'USEP et permet de suivre les actualités du programme ainsi que les différents dispositifs dans lesquels il est possible de s'engager.

-  [Guide SOP](#)
-  [Accueillir un athlète](#)
-  [Développer des passerelles](#)
-  [Le cartable des Jeux](#)
-  [Le film « La couleur de la victoire »](#)

ANNEXE

CONVENTIONS

CAUSEP – CROS – UNSS – RECTORATS

LOGO	LOGO	LOGO	LOGO
------	------	------	------

I. LES SIGNATAIRES

Etablie entre les soussignés :

Le rectorat de la région académique, ci-après désigné « rectorat » représenté par , recteur de la région académique ;

Le Comité Régional Olympique et Paralympique de la région..... , représenté par , Président ;

Le Comité Régional USEP de la région , représenté par , Présidente;

L'UNSS service régional de l'académie de représentée par , directrice ;

L'UNSS service régional de l'académie de représentée par , directrice ;

L'UNSS service régional de l'académie de représentée par , directeur.

II. PREAMBULE

La pratique sportive est un support essentiel dans la construction de la vie sociale dès le plus jeune âge. Les valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport sont sources d'épanouissement personnel et de bien-être.

La pratique sportive est proposée dans chacun des temps de l'enfant :

- Sur le temps scolaire dans le cadre de l'éducation formelle par le biais de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire pour les élèves scolarisés dans la région..... ;
- Sur le temps périscolaire pour les élèves volontaires dans le cadre du sport scolaire proposé par les associations sportives scolaires, des rencontres ou compétitions organisées par les fédérations sportives scolaires, ou encore des activités encadrées et coordonnées par les collectivités territoriales ;

- Sur le temps extrascolaire, à travers l'offre sportive proposée par les associations sportives réparties sur l'ensemble du territoire.

La pratique sportive occupe ainsi un rôle fondamental dans l'éducation de notre jeunesse.

Le CROS dans sa fonction de « Tête de réseau » du mouvement sportif, a pour mission première d'accompagner les bénévoles, fers de lance de nos associations, dans la totalité de leurs tâches. Il se veut aussi être un partenaire, conscient de ses responsabilités, pour l'ensemble des collectivités qui soutiennent la vie des clubs sportifs et en particulier pour les élus régionaux et les agents des services de l'État. Aussi le CROS s'est engagé à :

- Se positionner comme une institution garante du mouvement sportif ;
- Se renforcer comme lieu de ressources et de transmission ;
- Rassembler tous les acteurs du mouvement sportif autour d'un projet commun.

Le CROS a pour mission également de diffuser les valeurs sportives et olympiques et d'encourager la pratique sportive pour le plus grand nombre. Cette mission est d'autant plus d'actualité, depuis que le CROS est labélisé « Terre de Jeux 2024 ». Il s'est alors engagé aussi à contribuer à promouvoir :

- La célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
- L'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- L'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Le mouvement sportif français, dont le CNOSF est le représentant légal, constitue un large réseau associatif, qui permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d'activités sportives dans leur dimension de loisirs ou de compétition.

Fort de ce constat et à la suite de la sélection par le CIO de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un label « Génération 2024 » est créé pour les établissements scolaires et universitaires. A cette fin, la Région Académique et le CROS collaborent et s'engagent pour mettre en œuvre le dispositif et le faire vivre sur le territoire régional.

Le Comité Régional USEP (CRUSEP) a pour objectif de permettre la mise en place d'événements et de rencontres sportives associatives sur le territoire auprès du plus grand nombre d'enfants des écoles publiques. Proposé en prolongement de l'EPS, le sport scolaire USEP s'adresse à tous, y compris aux élèves peu à l'aise avec leur corps ou en situation de handicap. C'est pourquoi l'USEP privilégie l'accessibilité et la découverte plutôt que la recherche de l'excellence et la spécialisation dans une discipline sportive. Le sport scolaire répond à la fois aux enjeux de santé, de réussite éducative et de cohésion sociale. C'est pour près de Xnbr élèves licenciés au sein des Xnbr départements, la possibilité de pratiquer des activités sportives de façon citoyenne et réfléchie et en leur permettant de rencontrer des enfants d'autres territoires.

Le rôle du CRUSEP est également de s'inscrire comme une passerelle entre l'école et les comités sportifs, en proposant des actions locales ou d'envergure. Le souhait est que tout licencié Usep de CM2 poursuive sa pratique sportive scolaire à l'UNSS en 6ème : une passerelle indispensable à un âge où de nombreux préadolescents décrochent et arrêtent toute pratique, notamment chez les filles.

La pratique conjointe en club est l'autre axe fort de la continuité du parcours sportif de l'enfant. L'ambition conjointe est de rendre la jeunesse plus active et plus sportive. Une nouvelle dynamique

réunit aujourd'hui les partenaires que nous sommes, dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Les services académiques UNSS de la région valorisent les axes de développement suivants :

- La pratique sportive pour les filles
- La pratique sportive au sein des quartiers prioritaires et du monde rural.
- La pratique sportive pour les élèves en situation de handicap
- La formation vers les licenciés et les enseignants d'EPS, animateurs d'AS
- La formation des Jeunes Officiels
- La pratique sportive éco responsable
- La pratique sportive valorisant la santé et le bien-être

L'article premier des statuts de l'UNSS stipule que :

L'association dite Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Elle a donc une double responsabilité, celle d'organiser la pratique sportive et de promouvoir la vie associative dans les établissements scolaires, en cohérence avec les objectifs éducatifs.

L'expertise des signataires et leur maillage territorial respectif les conduisent à rechercher une continuité éducative et par conséquent à travailler de concert autour d'un projet global centré sur l'enfant.

III. FINALITES

Engagés dans une dynamique de prospective liée à la rénovation du modèle sportif français et à l'aube d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, les signataires partagent l'ambition de :

- Développer des actions visant à renforcer le rôle éducatif et social du sport à travers la valorisation d'une pratique sportive régulière, favorisant ainsi l'émergence d'une nation plus sportive et en meilleure santé ;
- Accompagner le dispositif G2024
- Faciliter la formalisation de collaborations plus étroites entre le monde scolaire et le monde sportif pour augmenter la pratique sportive de tous les jeunes tout en permettant la haute performance ;
- Œuvrer pour une évolution de l'accès à la pratique sportive dans les parcours d'enseignements et particulièrement les filières sportives visant l'excellence ;
- Coordonner les actions en faveur du développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.
- Permettre de sensibiliser les élèves à la citoyenneté en actes, et au respect de l'environnement
- Développer la pratique féminine, et mettre en place afin de lutter contre la discrimination

A travers cette convention-cadre, les signataires s'entendent sur des axes prioritaires ainsi que des modalités de collaboration visant à être déclinées au niveau fédéral comme territorial.

IV. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Les signataires s'accordent sur les axes prioritaires d'intervention suivants :

1. Sport et enseignement ou comment développer une culture sportive

- Renforcer la culture olympique et paralympique en lien avec les programmes scolaires, notamment avec le dispositif « Classes olympiques » ;
 - Développer différentes formes de pratiques et d'organisations pour renforcer la culture sportive en tant que pratiquant, spectateur, officiel, guide et accompagnateur, en favorisant les articulations entre école, associations sportives scolaires et clubs sportifs en toute complémentarité par la déclinaison locale des conventions pluripartites ;
 - Contribuer au développement des écoles et établissements labélisés « Génération 2024 » ;
 - Favoriser la formation d'une éthique sportive permettant de lutter contre toute discrimination, fait de violence ou de maltraitance dans le sport et promouvoir les actions de prévention des conduites addictives et du dopage ;
 - Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants notamment avec la mise en place de formations partenariales regroupant l'éducation nationale, les fédérations de sport scolaire et les fédérations délégataires ;
 - Des nouvelles filières sport notamment par la recherche de « bi-qualifications » ou « mentions complémentaires » avec implication dans des organisations UNSS ;
 - Accompagner le parcours sportif de l'école à l'université par l'utilisation d'un livret sportif ou d'un livret de compétences qui répertorie les expériences et compétences acquises dans le milieu scolaire et le milieu sportif.
2. Sport et bien-être ou comment faciliter l'accès au sport pour le plus grand nombre - Favoriser les passerelles entre l'école et le club par l'intermédiaire de :
- Une carte « découverte passerelle école-clubs », permettant à l'élève de tester plusieurs disciplines sur une période donnée, pour l'amener à choisir un sport et adhérer au club qui lui correspond le mieux ;
 - Les « Jeux des Jeunes » (jeux des jeunes sont ciblés 5ème/4ème) organisés tous les deux ans pour donner le goût du sport et amener les collégiens et lycéens (ou jeunes licenciés du sport scolaire vers les clubs.
 - Faire la promotion des bienfaits du sport en matière de santé et d'hygiène de vie ;
 - Faciliter l'accès à la pratique sportive inclusive notamment pour les élèves en situation de handicap et les publics isolés (opérations promotionnelles de découverte de la pratique), etc.
 - Permettre à chacun, valide et non-valide, de s'épanouir dans une modalité de pratique adaptée (du sport pour tous à la détection de jeunes talents).
3. Sport et jeunes talents sportifs ou comment favoriser l'accompagnement scolaire des jeunes sportifs à fort potentiel
- En lien avec l'ensemble des acteurs concernés, favoriser une plus grande continuité du parcours scolaire pour les élèves en situation de performance sportive, en s'appuyant sur tout dispositif permettant l'adaptation, voire l'aménagement de la scolarité ;
 - Harmoniser et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants pour renforcer la continuité éducative et favoriser la réussite du double projet.
4. Sport et engagement ou comment valoriser l'implication associative des jeunes générations
- Favoriser l'engagement dans les fonctions associatives par un apprentissage formalisé de compétences spécifiques (jeunes dirigeants, jeunes officiels, etc.) ;
 - Contribuer à la préparation des volontaires en charge de l'accueil des JOP 2024 notamment par la sensibilisation au volontariat, et mobiliser les étudiants pour assurer des missions de Service Civique dans le cadre de leur année de césure, notamment par la mise en place des classes Milliat- Coubertin.

- Accompagner la mise en place du service national universel en facilitant la sensibilisation à la vie associative dans le secteur sportif.

V. MODALITES DE COLLABORATION

- Les signataires s'engagent, avec le concours des fédérations sportives scolaires, à collaborer selon les modalités de mise en œuvre qui seront définies en fonction des actions identifiées par chacune des parties prenantes et de leurs domaines de compétences propres :
- Pilotage par l'une ou l'autre des entités, co-pilotage ;
- Participation / contribution des uns aux travaux des autres et de toute autre forme de soutien et de relais ;
- Formalisation en commun de supports pédagogiques ;
- Renforcement de l'information et la communication relatives aux possibilités de pratique sportive.

Ces modalités de collaboration seront formalisées sous forme de déclinaison de cette convention cadre.

La mise en œuvre de cette convention pourra, en fonction des actions identifiées, dépasser l'association des seuls signataires pour mobiliser les acteurs légitimes tels que le sont les fédérations sportives agréées, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger, les collectivités, l'Agence pour le Service civique, etc.

Plusieurs temps forts et actions structurantes peuvent venir rythmer la mise en œuvre de cette convention :

- La Journée du Sport Scolaire de septembre, coïncidant avec la rentrée scolaire et la reprise de la saison sportive ;
- La mise en œuvre et le déploiement de la carte passerelle école-club à la rentrée scolaire de septembre ;
- La semaine Olympique et Paralympique de février correspondant à la mi- année ;
- La Journée Olympique du 23 juin arrivant au terme de la saison scolaire et juste avant les vacances d'été ;
- Les Jeux des Jeunes, « Jeux avant les Jeux » dont la première édition est programmée en 2021.

VI. COMMUNICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET DÉCLINAISON

Les signataires s'engagent à relayer la présente convention afin de favoriser sa déclinaison dans les territoires. Les fédérations sportives scolaires et universitaires seront associées à la déclinaison de cette convention.

Les préceptes de cette convention seront intégrés dans la conception des conventions avec les fédérations sportives.

VII. DURÉE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage de cette convention, associant les représentants des signataires, se réunira au moins une fois par an.

A cette occasion, un bilan de l'année écoulée et un fléchage des actions prioritaires pour l'année à venir seront établis et partagés par les signataires.

La présente convention ne fait pas l'objet de dispositions financières. Ces dernières seront traitées de façon indépendante en fonction des projets et des parties prenantes associées.

Cette convention est signée pour une durée de 5 ans, englobant ainsi les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, soit le 25 septembre 2025.

*une Annexe est jointe à cette convention, recensant les actions phares de la région Auvergne Rhône Alpes et précisant des évolutions attendues d'ici 2024.

Fait à

Signatures

ANNEXE 1 Convention CROS CRUSEP UNSS Rectorats

	ACTIONS PHARES	EDUC NAT	CROS	USEP	UNSS
Sport et enseignement ou comment développer une culture sportive					
Renforcer la culture olympique et paralympique en lien avec les programmes scolaires, notamment avec le dispositif « Classes olympiques » ;	Accompagnement des classes Milliat et De Coubertin	X	X		X
	Classes olympiques 1 ^{er} et 2 nd degré	X	X	X	X
	Camp olympique	X	X	X	
	Ressources d'accompagnement G2024, SOP, JOP JNSS Pentathlon des Arts	X	X	X	X
EVOLUTION ATTENDUE : associer l'UNSS au projet de camp olympique d'ici 2024					
Développer différentes formes de pratiques et d'organisations pour renforcer la culture sportive en tant que pratiquant, spectateur, officiel, guide et accompagnateur, en favorisant les articulations entre école, associations sportives scolaires et clubs sportifs en	JNSS, JOP, SOP Mouv'Auvergne-Rhône-Alpes	X	X	X	X
	Cross Foulée blanche. Lycéenne				
	Partenariats sportifs (sco'biwak avec la ligue de C.O. , Fête familiales USEP multi activités, Rugby renouveau, Foot à l'école...) Conventions clubs sportifs et participation à des évènements sportifs	X	X	X	X

toute complémentarité par la déclinaison locale des conventions pluripartites ;					
EVOLUTION ATTENDUE : consolider les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats en lien avec 2024					
Contribuer au développement des écoles et établissements labélisés « Génération 2024 » ;	Participation au comité de pilotage G2024 Participation JNSS + JOP + SOP Challenges régionaux Accompagnement et appui technique auprès des établissements labélisés Proposition d'espaces collaboratifs pour accompagner le label G2024	X X	X X	X X	X X
EVOLUTION ATTENDUE : continuer à développer le dispositif, cibler les établissements 1 ^{er} et 2 nd degrés pour les engager dans la labélisation en lien avec les territoires Terre de Jeux et le mouvement sportif, inciter à la labélisation G2024 pour les établissements non affiliés fédérations sportives scolaires					
Favoriser la formation d'une éthique sportive permettant de lutter contre toute discrimination, fait de violence ou de maltraitance dans le sport et promouvoir les actions de prévention des conduites addictives et du dopage ;	Lutte contre les discriminations Lycéenne (discrimination, prévention addiction) Cross + JNSS + SOP + JOP Congrès des enfants (lutte contre les discriminations) outils associatifs nationaux, débat associatif	X X	X X	X X	X X
EVOLUTION ATTENDUE : renforcer le rôle du mouvement olympique sur ce projet					
Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants	Formations animateurs d'A.S. (Ligue de volley, FFF...)	X		X	X

notamment avec la mise en place de formations partenariales regroupant l'éducation nationale, les fédérations de sport scolaire et les fédérations délégataires ;	Animations pédagogiques USEP, Plan départemental de formation G2024	X	X	X	
EVOLUTION ATTENDUE : assurer la continuité des formations, développer la vie associative					
Contribuer à la mise en place des nouvelles filières sport notamment par la recherche de « bi-qualifications » ;	Mention complémentaire (post-bac) Jeunes organisateurs : aide à l'organisation	X X			X X
EVOLUTION ATTENDUE : suivi des nouvelles filières					
Accompagner le parcours sportif de l'école à l'université par la mise en place d'un livret sportif qui répertorie les expériences et compétences acquises dans le milieu scolaire et le milieu sportif.	Assurer un suivi via OPUSS (ENT UNSS) Formation arbitrage de jeunes usépiens par des jeunes officiels UNSS ou des stagiaires STAPS Carte jeune arbitre officiel USEP	X X		X	X
EVOLUTION ATTENDUE : mise en place du parcours sportif					
Sport et bien-être ou comment faciliter l'accès au sport pour le plus grand nombre					
Favoriser les Passerelles entre l'école et le club par l'intermédiaire de :	Conventions locales. Conventions entre comités et services départementaux Convention Ligues et service régional.	X	X	X	X

<p>Une carte « découverte passerelle école-clubs », permettant à l'élève de tester plusieurs disciplines sur une période donnée, pour l'amener à choisir un sport et adhérer au club qui lui correspond le mieux ;</p>	<p>Jeux sur tous les territoires en cours.</p> <p>Objectif s'appuyer sur l'existant pour valoriser les événements avec l'appui des partenaires.</p> <p>Cartes passerelles</p>				
<p>EVOLUTION ATTENDUE : suivi et mise en œuvre des conventions</p>					
<p>Faire la promotion des bienfaits du sport en matière de santé et d'hygiène de vie ;</p>	<p>Grands évènements stands avec partenaires</p> <p>Rencontres USEP</p> <p>Journées Santé</p> <p>Outils numériques et pédagogiques (outil mallette « bouge ton attitude Santé »)</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	<p>x</p>
<p>EVOLUTION ATTENDUE : proposer des innovations et communiquer</p>					
<p>Faciliter l'accès à la pratique sportive inclusive notamment pour les élèves en situation de handicap et les publics isolés (opérations promotionnelles de découverte de la pratique), etc.</p>	<p>Développement du SPORT PARTAGE</p> <p>Sensibilisation au handicap</p> <p>Inclusion</p> <p>Outils numériques et pédagogiques (salle virtuelle « Tous pareils tous différents »)</p> <p>Conventions de prêt de matériel</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
<p>EVOLUTION ATTENDUE : proposer des innovations et communiquer</p>					
<p>Permettre à chacun, valide et non-valide, de s'épanouir dans une modalité de pratique adaptée (du</p>	<p>Besoins spécifiques recensés en amont de chaque rencontre</p> <p>Adaptations des pratiques</p> <p>Partenariat Handisport</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>

sport pour tous à la détection de jeunes talents).					
EVOLUTION ATTENDUE : renouer les partenariats					
Sport et jeunes talents sportifs ou comment favoriser l'accompagnement scolaire des jeunes sportifs à fort potentiel					
En lien avec l'ensemble des acteurs concernés, favoriser une plus grande continuité du parcours scolaire pour les élèves en situation de performance sportive, en s'appuyant sur tout dispositif permettant l'adaptation, voire l'aménagement de la scolarité ;	"Cité de tous les talents" : sport / arts avec aménagement horaires et partenaires. Majoritairement de la compétence des établissements scolaires (CE).	X			X
EVOLUTION ATTENDUE :					
Harmoniser et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants pour renforcer la continuité éducative et favoriser la réussite du double projet.	De la compétence des établissements scolaires (CE).	X			
EVOLUTION ATTENDUE :					
Sport et engagement ou comment valoriser l'implication associative des jeunes générations					
Favoriser l'engagement dans les fonctions associatives par un apprentissage	Formation jeunes arbitres et juges Formation jeunes organisateurs. Formation jeunes dirigeants	X	X	X	X

formalisé de compétences spécifiques (jeunes dirigeants, jeunes officiels, etc.) ;	Formation secouristes Formation jeunes reporters Formation brigades vertes Enfants organisateurs de rencontres, apprentissage des rôles sociaux, arbitrage, Guide de l'enfant auteur à l'enfant acteur				
EVOLUTION ATTENDUE : cibler certaines formations pour augmenter le nombre de jeunes formés (secourisme...)					
Contribuer à la préparation des volontaires en charge de l'accueil des JOP 2024 notamment par la sensibilisation au volontariat, et mobiliser les étudiants pour assurer des missions de Service Civique dans le cadre de leur année de césure, etc. ;	Formation de jeunes officiels mais, à ce jour, pas d'information sur les entrées possibles dans Paris 2024. Engagement de services civiques et volontaires sur les projets Générations 2024	X	X	X	X
EVOLUTION ATTENDUE : encourager la possibilité donnée à des jeunes de la génération responsable et jeunes d'être impliqués dans l'organisation des Jeux de Paris 2024					
Accompagner la mise en place du service national universel en facilitant la sensibilisation à la vie associative dans le secteur sportif.	Engagement citoyen dans les associations. Reconnaissance des parcours citoyens	X			
EVOLUTION ATTENDUE : à définir					

ACTION ENVISAGÉE : Les « Jeux des Jeunes », organisés pour donner le goût du sport et amener les jeunes vers les clubs.

A METTRE EN ŒUVRE en 20... : COPIL dédié à venir

En complément des actions phares, il est également possible d'y ajouter : le déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne, la diffusion du film La Couleur de la Victoire, les Services Civiques Génération 2024.

ASSOCIATION SPORTIVE USEP – CLUB

Entre :

L'association de l'école , affiliée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), dont le siège social est à , représenté par , président.

Et :

L'association sportive , affiliée à la fédération française de , dont le siège social est à , représenté par , président.

Rappel du cahier des charges de la labélisation Génération 2024

De manière complémentaire et spécifique, l'éducation physique et sportive obligatoire, le sport scolaire facultatif et les fédérations sportives agréées par l'État jouent un rôle irremplaçable dans l'éducation de la jeunesse. Par la culture sportive, ils contribuent au développement de la personne, à la construction d'une citoyenneté active et à un mode de vie plus sain. Ils favorisent l'apprentissage des valeurs de tolérance, d'excellence et d'inclusion.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 constitue une occasion de conforter leur action et de renforcer leurs liens. Pour la France, l'enjeu de cette double manifestation planétaire consiste notamment à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Le label Génération 2024 en vient reconnaître l'engagement des écoles et établissements scolaires dans cette dynamique. Son déploiement contribue simultanément aux objectifs de développement du sport pour toutes et tous, et d'accompagnement vers l'élite sportive.

Dans le cadre du label Génération 2024, les associations signataires s'engagent sur les points suivants.

ARTICLE 1 : DEVELOPPER DES PROJETS STRUCTURANTS

En complémentarité des enseignements scolaires et dans le cadre de la convention nationale signée entre le MEN, la FF et l'USEP, les signataires s'engagent à développer des projets sportifs structurants en lien avec différents domaines tels que l'éducation à la citoyenneté, à la santé, au vivre ensemble. La continuité de prise de responsabilité et d'engagement associatif des enfants doit être valorisée et privilégiée dans le cadre de ce partenariat.

ARTICLE 2 : PARTICIPER AUX EVENEMENTS PROMOTIONNELS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Au-delà des trois temps forts nationaux que sont la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre, la semaine olympique et paralympique (SOP) en février ainsi qu'à la journée olympique (23 juin), les signataires s'engagent à favoriser l'organisation de manifestations plus locales autour de la pratique sportive, notamment dans le cadre des actions nationales conjointement portées par les deux fédérations. Les manifestations en lien avec un évènement sportif organisé sur le territoire auquel les enfants pourront assister en tant que spectateurs ou bénévoles sont également à développer.

ARTICLE 3 : FAVORISER LES PASSERELLES ENTRE L'ÉCOLE ET LE CLUB

Les signataires s'engagent à proposer et mettre en œuvre conjointement un ou plusieurs dispositifs favorisant l'ouverture de l'école sur le club en complémentarité des enseignements obligatoires de l'EPS ou de leurs prolongements dans le cadre de l'association USEP, les élèves restant dans tous les cas sous la responsabilité pédagogique de leur enseignant. Dans le cadre d'un projet sportif structurant tel que présenté dans l'article 1 de cette convention, ces dispositifs peuvent être les suivants :

- Organisation d'une ou plusieurs interventions du club dans le respect de la réglementation en vigueur
- Accueil d'une classe au club pour participer à un atelier sportif
- Dans le cadre de la carte passerelle, accueil dans les clubs des enfants licenciés à l'USEP pour organiser des séances de découverte de l'activité durant le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours.

ARTICLE 4 : FAVORISER LA DIFFUSION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les signataires s'engagent à diffuser et accompagner les ressources pédagogiques co-construites par les différents échelons des fédérations, notamment en favorisant la mise en place de formations locales conjointes sur la forme d'un copilotage entre les deux signataires.

ARTICLE 5 : PROMOUVOIR LES ACTIONS CONJOINTES

Les signataires s'engagent à communiquer de façon concertée et régulière et ce, dans le respect de la charte d'utilisation du label Génération 2024 disponible sur le site www.eduscol.education.fr.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Chaque action est détaillée dans un avenant qui précise les dispositions financières de chaque partie (matériel, outils pédagogiques, outils de communication, rencontres sportives, formations...).

ARTICLE 7 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans (non reconductible automatiquement). Un avenant précise les priorités opérationnelles et les moyens de mise en œuvre. La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties avant le 1er juillet de l'année en cours.

Fait à , le

Président de l'association USEP de l'école

Président du club

LISTES DES REFERENTS GENERATION 2024

AUPRES DES RECTEURS

Aix-Marseille	Didier Rigottard	didier.rigottard@ac-aix-marseille.fr
Amiens	Nicolas Mouney	nicolas.mouney@ac-amiens.fr
Besançon	Patrick Chavey	patrick.chavey@ac-besancon.fr
Bordeaux	Catherine Bedecarrax	catherine.bedecarrax@ac-bordeaux.fr
Ct-Ferrand	Marielle Brun	marielle.brun@ac-clermont.fr
Corse	Marylène Pellegrinetti	marylene.pellegrinetti@ac-corse.fr
Créteil	Jean-Marc Serfaty	jean-marc.serfaty@ac-creteil.fr
Dijon	Laetitia Imbert	Laetitia-Marie.Jacot@ac-dijon.fr
Grenoble	Claudine Gellens	claudine.gellens@ac-grenoble.fr
	Régine Battois-Locatelli	regine.battois-locatelli@ac-grenoble.fr
Guadeloupe	Gina Saint-Phor	gina.saint-phor@ac-guadeloupe.fr
Guyane	Jean-Pierre Beaufort	unss.guyane@wanadoo.fr
Lille	Olivier Calais	olivier.calais@ac-lille.fr
Limoges	Cecile Belleudy	Cecile.Belleudy@ac-limoges.fr
Lyon	Pierre-Etienne Tailfer	pierre-etienne.tailfer@ac-lyon.fr
	Jean-Luc Cournac	jean-luc.cournac@ac-lyon.fr
Martinique	Benoit Thierry	benoit.thierry@ac-martinique.fr
	Céline Guilmois	celine.guilmois@ac-martinique.fr
Mayotte	Bénédicte Lacoste	benedicte.lacoste@ac-mayotte.fr
Montpellier	Christian Moronval	christian.moronval@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	François Micheletti	françois.micheletti@ac-nancy-metz.fr
Nantes	Fabien Vautour	fabien.vautour@ac-nantes.fr
Nice	Bernard Dutard	bernard.dutard@ac-nice.fr
Normandie	Pascal Kogut	pascal.kogut@ac-rouen.fr
Nlle Calédonie	Pierre-Emmanuel Panier	pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr
Orléans-Tours	Bénard Brice	brice.benard@ac-orleans-tours.fr
Paris	Etienne Barraux	etienne.barraux@ac-paris.fr
Poitiers	Thierry Marchive	thierry.marchive@ac-poitiers.fr
Polynésie française	Lionel Amatte	lionel.amatte@ac-polynesie.pf
Reims	Marie-Noëlle Humbert	m-noelle.humbert@ac-reims.fr
	Alban Larnicol	Alban.larnicol@ac-reims.fr
Rennes	Yann Coquet	yann.coquet@ac-rennes.fr
Réunion	Annik Amadeuf	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
St Pierre et Miquelon	Pierre-Emmanuel Panier	pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr
Strasbourg	Louis Deloye	louis.deloye@ac-strasbourg.fr
Toulouse	Christine Fil	generation2024@ac-toulouse.fr
Versailles	Cédric Gosse	cedric.gosse@ac-versailles.fr
Wallis et Futuna	Pierre-Emmanuel Panier	pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr

AUPRES DES DIRECTEURS REGIONAUX JEUNESSE, SPORT ET COHESION SOCIALE ET DRAJES

Auvergne-Rhône-Alpes	Luc Montignon	luc.montignon@jscs.gouv.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Raphael Meiss	raphael.meiss@jscs.gouv.fr
Bretagne	Denis Steffanut	denis.steffanut@jscs.gouv.fr
Centre-Val De Loire	Céline Didier	celine.didier@jscs.gouv.fr
Collectivités D'outre-Mer	Pierre-Emmanuel Panier	pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr
Corse	Dominique Exiga	dominique.exiga@jscs.gouv.fr
Grand Est	Vincent Szulc	vincent.szulc@jscs.gouv.fr
Guadeloupe	Jérôme Chedeville	jerome.chedeville@jscs.gouv.fr
	Jean-Marc Michelin	jean-marc.michelin@jscs.gouv.fr
Guyane	Roland Monjo	roland.monjo@jscs.gouv.fr
Hauts-De-France	pôle sport	drjscs-hdf-sport@jscs.gouv.fr
Île-De-France	Vincent de Petra	drjscs75-polesport@jscs.gouv.fr
		vincent.depetra@jscs.gouv.fr
	Wendy Faure	wendy.faure@jscs.gouv.fr
La Réunion	Nicolas Vouillon	nicolas.vouillon@jscs.gouv.fr
Martinique	Enrico Arsène	enrico.arsene@jscs.gouv.fr
Mayotte	Bernard Thoule	bernard.thoule@jscs.gouv.fr
Normandie	Olivier Morin	olivier.morin@jscs.gouv.fr
	Audrey Mattenet	audrey.mattenet@jscs.gouv.fr
Nouvelle-Aquitaine	Philippe Legrand	philippe.legrand.33@jscs.gouv.fr
Occitanie	Franck Schisano	franck.schisano@jscs.gouv.fr
	David Niel	david.niel@jscs.gouv.fr
Pays De La Loire	Marion Debouche	marion.debouche@jscs.gouv.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal Lafon	chantal.lafon@jscs.gouv.fr
St-Pierre-et-Miquelon	Pierre-Emmanuel Panier	pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr

REMERCIEMENTS

Ce document a été élaboré par le groupe de travail « Dynamique 2024 : l'USEP et les institutions ».

Les membres souhaitent exprimer toutes leurs reconnaissances aux comités départementaux et régionaux USEP qui ont participé à l'écriture de ce document d'accompagnement.

Nous adressons tous nos remerciements au Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 Tony ESTANGUET, à Monsieur le Délégué ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques Thierry TERRET ainsi qu'à Emmeline NDONGUE, cheffe de projet Education et Adrien DEPPEZ, chargé de mission Education au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024.

USEP

ANSART Philippe - Conseiller pédagogique départemental en EPS USEP 59

BERTIN Sandrine, Enseignante USEP 28

GACHET Pierre-François, Elu départemental USEP 36

NICOL Lewis, Adjoint à la Direction nationale USEP

ZULIANI Romain, Elu national en charge du groupe de travail